

Commission Amiénois
Réunion Téléphonique du 24 Avril 2025

Présents : A. DOS SANTOS, P. FOURÉ, R. LEBOUÉ

RAPPEL

- Il est rappelé aux clubs qu'un match prononcé « **perdu par pénalité** » entraîne le retrait d'un point au classement et d'une amende de 50€ (prévue au barème financier du District de la Somme)
- La FMI est l'outil obligatoire pour une rencontre. En absence de FMI, une feuille papier appelée FMU voire une feuille blanche doit être utilisée et scannée pour envoi au service compétitions du District dès la fin de rencontre par le club recevant (competitions@somme.fff.fr).
- La non fourniture de feuille de match de la part du club recevant entraînera automatiquement la sanction du match perdu par pénalité pour le club recevant.
- Le contrôle des licences (**Nom, Prénom, Photo du joueur ou de la joueuse voire la date de naissance**) est obligatoire pour toute rencontre sous peine d'amende de 15 euros (barème financier article 88 du district).
- En absence de FMI et afin de pouvoir effectuer une vérification de l'identité des joueurs, Foot Compagnons doit être utilisé ou au pire le listing des licences avec photo des joueurs devant disputer la rencontre

HOMOLOGATION

La commission homologue les rencontres du 21 avril n'ayant donné lieu à aucune contestation.

AFFAIRES LITIGIEUSES

Match FC POIX BC – ES SAINS ST FUSCIEN, Challenge U18 Amiénois du 21/04/2025

Réclamation de Poix BC sur la participation des joueurs de Sains St Fuscien pour le motif suivant : plus de 3 U16 sont inscrits sur la feuille de match pour cette rencontre.

Recevable en la forme, sur le fond, il s'avère que l'ES Sains a fait participer 4 joueurs U16 (JEANFILS Léandre, BLONDEL Maxence, ABDELKHALEK Amir et HAMADOU Ferhat Amine).

La commission dit que l'équipe de Sains a enfreint le règlement car l'article 3 c du règlement des coupes de l'amiénois jeunes et seniors n'autorise la présence que de 3 U16 maximum pour une rencontre U18.

La commission dit que l'équipe de Sains St Fuscien est donnée battue par pénalité sur le score de 3 à 0

L'équipe de Poix BC est qualifiée pour le tour suivant

Les droits de réclamation de 30€ sont mis au débit du compte de Sains St Fuscien.

CHALLENGES AMIÉNOIS U15 et U18

1/4 Finale Challenge U15 Amiénois

- **le 1er mai 2025 à 15h00**

AMIENS RC U14 – ESC LONGUEAU U14 **à 17h00**

ES SAINS ST FUSCIEN – AS TALMAS

- **le 8 mai 2025 à 15h00**

AMIENS FC PORTO U15 2 - AMIENS FC PORTO U14 1
AMIENS OLYMPIQUE – US CAMON

1 arbitre par rencontre à la charge du club recevant
FMI Obligatoire

1/2 Finale Challenge U18 Amiénois

- **le 17 mai 2025 à 16h30**

RC DOULLENS - AMIENS FC PORTO U17
QCL SUD AMIENOIS U17 – FC POIX BC

3 arbitres par rencontre à la charge des 2 clubs
FMI Obligatoire

Le Président
Philippe FOURÉ

Le secrétaire de séance
Antonio Dos Santos



Antonio Dos Santos